



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES
CAMPAGNE
Séance du Lundi 17 Février 2025**

Date de la convocation du
comité et affichage :

6 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi dix-sept février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans la Salle Polyvalente à GALARGUES, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Nombre de membres :

En exercice : **48**

Présents : **33**

Représentés : **11**

Absents : **4**

Qui ont pris part au vote : **44**

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BEZIAT Patrick, CASTANIÉ Geneviève, CAUSSIL Frédéric, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAFFORGUE Frédéric, LAGARDE Philippe, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARTRE Guy, MARY Patrick, MOYNIER Arnaud, NOËL Thierry, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Vote :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs de : ARMAND Jean-Claude à BEZIAT Patrick, BERGER Rose-Marie à ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès, BOTTRAUD Marie-Anne à CASTANIÉ Geneviève, CARRERE Christophe à MOYNIER Arnaud, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude à ANTOINE Pierre, MATHERON Françoise à PEYRIERE Lionel, MAZOLLIER Élisabeth à IMBERT Jean-Claude, MEISSONNIER Jean-Luc à PELLET Yvon, NADAL Karine à GRAU Jacques, RAYMOND Joël à LOUCHE Christian.

Absents : GARCIA Michel, LECHEVALIER Stève, MARTINEZ Lionel, REVOL René.

Secrétaire de séance : Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2025-02-17-03

Adoption du programme Travaux du SMGC pour l'exercice 2025.

M. Serge ESCURET Vice-Président Délégué expose que suite au questionnaire transmis aux Communes, Intercommunalités et Agences du Conseil Départemental, destiné à recenser leurs programmes de voirie 2025, la Commission chargée de la programmation des travaux de l'exercice s'est réunie le 30 janvier 2025 afin d'arrêter la liste des propositions d'opérations à réaliser au titre de l'exercice 2024.

La proposition de programme d'opérations nouvelles arrêté à 1 900 000 € H.T est décomposée comme suit :

• Baillargues : rue des écoles, renouvellement réseau	136 500 €
• Castelnau-le-Lez : Chemin des Mûriers, renouvellement réseau	176 800 €
• Castelnau-le-Lez : Allée de la Gardie, mise en conformité de branchements	21 000 €
• Castelnau-le-Lez : Avenue de la Pompignane, renouvellement réseau	234 000 €
• Clapiers : Rue de la Grange, dévoiement réseau	50 000 €
• Clapiers : chemin de Montferrier, maillage réseaux	21 500 €
• Galargues : Montée de la Pène, renouvellement réseau	375 000 €
• Saint-Jean-de-Cornies : Traversée Village, renouvellement réseau	197 600 €
• Saint-Vincent-de-Barbeyrargues : Place du calvaire suppression double réseaux et renouvellement réseau	45 000 €
• Sainte-Croix-de-Quintillargues : Place de l'église et route d'Assas, Renouvellement réseau	169 600 €
• Tevran : chemin du Haut-Bois, renouvellement réseau	33 000 €
❖ Reprise de branchements et mises à la côte d'ouvrage	200 000 €
❖ Service Usine, sécurisation des ouvrages	60 000 €
❖ Imprévus	180 000 €

➤ **Montant programme d'investissement 2025 : 1 900 000 euros**

Monsieur le Vice-président précise que ces projets, établis sur la base d'une estimation provisoire feront l'objet individuellement avant leur mise en œuvre, d'une étude détaillée par le BET CEREG en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux du SMGC.

Après examen et présentation du projet des diverses opérations, Monsieur le Vice-Président propose :

- De valider la liste relative à la programmation des travaux de l'exercice 2025 ci-dessus.
- Que les opérations précitées fassent l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2025 du Syndicat, chapitres 21 et 23.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.